

Date de dépôt : 17 octobre 2016

Rapport

de la Commission des travaux chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat ouvrant un crédit d'étude de 5 494 800 F, en vue de la construction du cycle d'orientation du Renard à Vernier (site de Balexert)

Rapport de M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des travaux s'est réunie le 4 octobre 2016, sous la présidence de M. Sandro Pistis, pour étudier le projet de loi 11944.

Ont assisté à cette séance MM. Alan Rosset, responsable budget investissements, département des finances, et Nicolas Huber, secrétaire scientifique ; qu'ils soient remerciés de leur soutien attentif au suivi des travaux de la commission. Mes remerciements vont également aux collaborateurs-trice du département des finances (DF) et du département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP), pour leur disponibilité et la clarté de leurs explications. Enfin, que M. Sébastien Pasche, qui a assuré la rédaction du procès-verbal de la séance de la Commission des travaux, soit également remercié de sa précieuse collaboration.

Préambule

Pour la bonne compréhension de la proposition soumise au Grand Conseil, il convient de rappeler certains éléments, comme le souligne fort justement l'*Exposé des motifs* du projet de loi 11944. Le collège du Renard, établissement du cycle d'orientation (CO) a été construit en 1968. Exploité depuis bientôt 50 ans, il accueille chaque année 650 à 700 élèves et plus d'une centaine de collaborateurs-trices. Dégradé, il ne répond plus aux exigences actuelles en termes d'usages et d'efficacité énergétique. Une étude préliminaire a

démontré que le coût de rénovation de cet établissement scolaire serait plus important que celui d'une nouvelle construction.

Sa localisation excentrée par rapport aux secteurs de forte densification de la rive droite et aux perspectives de développement du quartier de Châtelaine remet en question son implantation.

Le développement du grand projet de Châtelaine a identifié opportunément le site des terrains de football de Balexert pour la construction d'un CO en remplacement de l'actuel CO du Renard et la mise en œuvre d'un parc linéaire qui contribue au maillage vert de l'agglomération, ainsi que d'un bâtiment de logements estimé à 6000 m² de surface brute de plancher (SBP).

Actuellement occupé par le centre d'entraînement du Servette FC, le terrain, nivelé pour la pratique du football, ne présente pas de contraintes particulières. Ce même centre doit se déplacer pour intégrer le pôle football projeté à Pré-du-Stand au Grand-Saconnex.

Le périmètre concerné, situé en zone sportive et constitué de dix parcelles appartenant toutes à l'Etat de Genève, fait l'objet d'une modification des limites de zones sur le territoire de la commune de Vernier (création d'une zone de développement 3 - MZ 30'011).

Présentation de la proposition

Audition de MM. Serge Dal Busco, conseiller d'Etat chargé du département des finances (DF), Philippe Moraga, directeur des constructions, office des bâtiments (OBA), et Antoine Girasoli, chef de projet, DF, ainsi que de Mme Marta Perucchi, directrice de la direction de la logistique, et de M. Eric Tamone, directeur du service organisation et planification à la direction générale de l'enseignement obligatoire, département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP)

M. Dal Busco rappelle que ce projet de loi est important puisqu'il s'agit d'un crédit pour un nouvel établissement scolaire. Le CO du Renard est un ouvrage qui date d'une cinquantaine d'années et fait partie d'une série de cycles qui se ressemblent et qui arrivent en fin de vie. A son arrivée au département, c'est le premier dossier dont il a dû se charger avec une certaine urgence en assumant certains travaux qui ont permis de maintenir provisoirement la structure en état. Il est aujourd'hui temps de reconstruire ce bâtiment, et ce d'autant que les développements urbanistiques du secteur font que les besoins vont se déplacer vers le quartier de l'Etang.

L'Etat aurait souhaité réaliser ce projet plus tôt, projet soumis à d'autres conditions, notamment le déménagement des terrains de foot de Balexert, en

cours de planification. La maturité des études qui ont abouti au projet de loi à l'examen de la Commission des travaux a nécessité un travail conséquent et une analyse vaste et complexe.

M^{me} Perucchi relève que le bâtiment actuel du Renard date de 1968 et arrive en bout de course, notamment au niveau des structures. Comme l'on ne pouvait pas construire sur le même site, une meilleure localisation, avec une bonne desserte TPG, a été privilégiée. Elle souligne que le bassin d'accueil actuel englobe un secteur depuis Vernier-Village, en passant le long de la route de Meyrin jusqu'en deçà de la route du pont Butin et le long du Rhône, incluant les quartiers du Lignon et des Libellules. La nouvelle implantation permettra de faciliter l'accès de certains élèves et, en fonction des nouvelles dessertes et arrêts de transports publics, notamment le pôle Châtelaine et l'arrêt Balexert du tram 14 et 18, d'offrir la possibilité de revoir les secteurs d'affectation de plusieurs collèges de la rive droite. La difficulté de trouver des terrains, pour la réalisation de ce type de bâtiments notamment, explique le programme plus important répondant aux besoins de 900 élèves contre les 750 actuels. Il représente 10 670 m² nets, correspondant à la surface des salles selon un programme ordinaire, agrandi par des salles sèches et quelques salles spécifiques – dont quatre salles d'éducation physique, une médiathèque, une salle d'informatique, des locaux administratifs, un auditoire, des salles de musique et des locaux d'accueil. C'est donc surtout sur les salles sèches qu'il y a une augmentation.

M. Moraga souligne que l'OBA s'est appuyé sur des études préliminaires, notamment sur une étude en 2010 qui a confirmé que la rénovation du site existant ou la reconstruction du bâtiment sur le site actuel générerait des coûts supplémentaires, un délai plus long et des nuisances importantes, raison pour laquelle il a été décidé de construire ce cycle ailleurs, en adéquation avec les besoins du bassin identifié, à Balexert. Dans cette perspective, il s'agit de déplacer les stades de football du Servette au Grand-Saconnex, ce qui se fera entre 2018 et 2020, tandis que le cycle sera construit entre 2020 et 2023.

L'office de l'urbanisme est en train de procéder à une étude de valorisation pour savoir ce que l'on va implanter en lieu et place du cycle actuel ; ce sera vraisemblablement du logement, mais l'étude est encore en cours.

Une étude réalisée en 2015 a démontré quant à elle que le cycle pouvait être implanté sur le site des terrains de foot de Balexert, malgré les contraintes acoustiques et les risques liés à l'Ordonnance des accidents majeurs (OPAM). Le bâtiment devra s'implanter à 100 mètres au minimum des voies CFF à cause des transports de chlore et à 100 mètres de l'avenue de Pailly, car il y a là des transports de carburants, mais certains locaux peuvent néanmoins être implantés entre 50 m et 100 m. Le programme inclut non seulement le nouveau

cycle, mais aussi une coulée verte, qui va relier à terme le parc de l'Etang et le carrefour de Châtelaine, ainsi qu'un programme de logements.

Concernant le crédit d'étude, il s'agit d'un total de 5,5 millions de francs, dont 450 000 F pour le concours d'architecture organisé en deux tours. Le premier tour portera sur l'implantation des bâtiments et le deuxième, sur le cycle du Renard. L'estimation globale de ce cycle, tout compris, est de 88,5 millions. Concernant la planification, le pôle Pré-du-Stand doit être réalisé entre 2018 et 2020 et le processus du projet poursuivi en parallèle, soit le concours en 2017, les études en 2018, le PL d'investissement à fin 2019, puis le démarrage des travaux en 2020 pour livrer l'ouvrage en 2023.

Questions des député-e-s

Un député UDC comprend qu'une convention va être signée entre le club du Servette et les propriétaires du Pré-du-Stand, mais observe qu'il y a des problèmes, car le phasage du Pré-du-Stand doit se faire en deux étapes, avec d'abord trois terrains, puis deux autres. Il indique avoir appris que l'on mettait le couteau sous la gorge du club pour qu'il signe la convention et que le club ne souhaitait pas déménager si l'on ne lui garantissait pas cinq terrains. Il désire donc savoir si l'Etat intervient dans cette négociation. Ce que confirme M. Moraga qui précise que le Servette souhaite en effet avoir des garanties par rapport à cette convention. La garantie financière pour la première étape des trois terrains est acquise, mais on ne peut pas tout faire en une étape, car se pose également la problématique de la route des Nations. Toutefois, le déclassement de la zone agricole constitue déjà une garantie importante pour la seconde étape et signifie donc que le canton s'engage vis-à-vis de la Confédération à réaliser l'entier du programme, même si l'on n'a pas encore l'entier du financement des cinq terrains.

Ce même député s'interroge sur d'éventuelles oppositions, notamment d'agriculteurs. M. Moraga indique qu'il n'a pas eu d'informations dans ce sens. A ce même député qui désire savoir si les quatre salles de gymnastique seront de configuration-type ou alors si l'une d'entre elles pourra accueillir un terrain de handball qui nécessite des dimensions spécifiques, M^{me} Perucchi indique qu'il est déjà arrivé qu'il y ait des communes qui demandent à avoir une salle différente de celles prévues par le DIP, ce qui est possible. Il est néanmoins nécessaire de trouver des financements complémentaires. Elle relève que le handball nécessite 10 mètres de hauteur sous plafond, alors que, selon le DIP, 7 mètres suffisent. Ce député estime qu'il serait de bon aloi de prévoir une telle salle, car il n'y en a que deux dans le canton.

Un député Vert se demande si le projet de logements mentionné dans l'exposé des motifs n'est pas concerné par les risques OPAM. M. Moraga précise qu'un screening du trafic routier a démontré qu'il était possible de construire du logement, un type de bâtiment qui reste moins sensible aux risques qu'une école, puisque le transport du carburant a plutôt lieu la journée. A ce même député qui se demande si le terrain concerné a déjà fait l'objet d'une modification de zone, M. Moraga précise que l'enquête technique est en cours.

A ce même député qui s'interroge sur l'existence d'un contrat de location entre le Servette et l'Etat concernant les terrains actuellement occupés par le club, M. Moraga indique qu'il s'agit d'une mise à disposition.

Ce même député encore comprend bien le jeu de dominos prévu et relève que la relocalisation du cycle, en fonction de la disponibilité des transports publics, est un point très intéressant. Le projet de construction d'un nouveau bâtiment représente également un élément positif du projet. Il relève que l'on va se trouver sur un bassin d'habitants conséquent, et plaide pour que ce projet très rationnel soit pleinement soutenu. Enfin, il entend que le club doit partir à un moment donné, à condition qu'on lui fasse la promesse de cinq terrains au Grand-Saconnex ; c'est le seul point de ce dossier qui pourrait poser problème.

M. Dal Busco précise qu'il existe une délégation du Conseil d'Etat qui réfléchit à l'implantation des grandes infrastructures cantonales, dont l'installation du Pré-du-Stand fait partie. La problématique de la temporalité dans la planification du jeu de dominos est prise en compte. Néanmoins, il s'agit d'anticiper un certain nombre de choses. Il existe des problèmes au niveau des modifications de zones, mais aussi au niveau du modèle de financement dans lequel le vendeur est partie prenante. Cependant, il ne lui semble pas pour sa part qu'il y ait pour le moment des difficultés majeures.

Selon M. Moraga, le Servette veut surtout être rassuré pour la seconde tranche, car la première est déjà garantie. Il s'agit surtout d'un dialogue avec le club pour le rassurer. Ce même député observe alors que l'on vise à faire d'une zone agricole une zone sportive. Ce qui n'est possible qu'à condition que les installations soient mutualisées par plusieurs communes ; il se demande donc si c'est ici vraiment le cas.

M. Moraga indique que le Grand-Saconnex est intéressé par la deuxième tranche de la construction de ces stades, mais aussi l'Association Genève Football. Il s'agit en fait à terme de réaliser un cycle et des logements à Balexert ; il convient donc de regarder l'ensemble du jeu de dominos. Enfin, il faut rappeler que la Confédération a validé le plan directeur cantonal et le déclassement du terrain en question.

Un député MCG observe que le nombre d'élèves impactés par le déplacement est conséquent. M. Tamone souligne que le Renard compte actuellement environ 750 élèves et que ce chiffre fluctue d'une année à l'autre en fonction des secteurs d'affectation. Ces éléments sont équilibrés par la direction générale du DIP de manière à gérer l'ensemble de la carte du canton. Concernant la nouvelle implantation et les transports, il relève qu'aujourd'hui, les élèves prennent des transports spéciaux de Vernier pour les amener au Renard, tandis que les enfants du Lignon viennent à pied. L'idée est de prendre en compte l'ensemble des secteurs, de manière à déplacer le secteur qui est situé du côté de Satigny-La Plaine, dont les élèves vont aujourd'hui en train jusqu'à Montbrillant. Le projet d'arrêt de train à hauteur de Châtelaine permettrait de rapprocher tout le secteur et de changer l'ensemble des secteurs ville et campagne.

Ce même député précise que sa question porte surtout sur les enfants du Lignon qui vont actuellement à pied au cycle. M. Tamone souligne que certains devront prendre en effet des transports, alors que les élèves de l'Etang pourront se rendre à pied au cycle ; ces derniers auraient donc dû prendre le bus, si le Renard restait au même endroit. Ce député estime encore que l'entrée au cycle est une étape particulière pour les préadolescents et que les liens entre camarades sont alors importants. Il se demande donc si, en ce sens, une adaptabilité au niveau des classes est prévue. Pour M. Tamone, cela dépendra de la livraison du bâtiment, notamment s'il s'agit d'une implantation progressive sur plusieurs années ou alors d'une seule en une fois.

Un député socialiste désire savoir ce qui va advenir du cycle des Coudriers situé à proximité du nouvel emplacement. M. Tamone relève que, si ce cycle est en effet proche du site, la route de Meyrin fonctionne à cet endroit comme une espèce de barrière. Historiquement, il s'agit d'un établissement avec notamment des dessertes de Meyrin, où il y a actuellement un très fort développement et pour lequel le cycle de la Golette n'arrivera pas à absorber tous les élèves. Les Coudriers vont être sous pression puisque, en outre, des élèves de 9^e venant de Thoiry se rendent également dans ce cycle. Il existe l'hypothèse d'agrandir l'établissement en y construisant un quatrième étage.

Ce député comprend donc que ce cycle ne sera pas en sous-capacité. M^{me} Perucchi ajoute que si l'on va refaire un cycle en y rajoutant 200 places, il ne s'agit toutefois pas d'un cycle en plus dans le réseau. M. Tamone rappelle que, il y a quelques années, des enfants de la rive droite ont dû aller à la Gradelle, au vu de la grande pression démographique de ce côté du canton.

Une députée EAG se demande si, dans les frais prévus, sont compris les coûts de la démolition du cycle actuel et la réaffectation du terrain. M. Moraga mentionne que les 88,5 millions ne comprennent que la démolition des stades

et la construction du nouveau cycle. Cette même députée observe que, lorsque M. Beer était chargé du DIP, l'on parlait d'un nombre optimal pour un cycle d'environ 500 élèves. Elle exprime donc de fortes craintes, au vu de la concentration de 900 élèves d'un côté de la route de Meyrin et ceux des Coudriers de l'autre. Elle relève que le centre commercial de Balexert constitue un pôle d'attraction fort chez les jeunes qui, selon elle, auront tendance à traverser la rue. Elle se demande ce qu'il en sera des bousculades, notamment dans les escaliers. Elle se demande donc si l'on ne se dirige pas vers un « cycle-mammoth » dangereux pour les élèves.

M. Tamone indique que la politique du DIP a été pendant plusieurs années de viser 650 élèves. Lui-même a dirigé le collège du Renard pendant plus de 10 ans avec parfois environ 800 élèves. Il s'agit en effet d'une grande responsabilité que de gérer 800 adolescents ; la conseillère d'Etat a bien réfléchi à cette question avant de valider le projet à 900 élèves. Il faut rappeler aux architectes l'importance de penser les espaces de manière à éviter la concentration des élèves au même endroit, au même moment. Concernant la proximité des Coudriers et le lieu de rencontre de Balexert, il observe que cela fait en effet partie de la réalité des rencontres des adolescents et la possibilité évoquée n'est pas à exclure. Néanmoins, il souligne que les élèves sont aussi capables de chercher n'importe quel lieu, qui n'est pas nécessairement à proximité, pour chercher querelle. Il rappelle que des échanges entre les Coudriers et le Renard avaient eu lieu pour éviter les problèmes et que les enfants allaient finalement de l'autre côté du canton pour se bagarrer.

Cette même députée estime que l'on fait tout pour que cela fonctionne et que le DIP a l'habitude de mettre des sparadraps où il y a des problèmes. Elle relève néanmoins que, si l'on a deux grands cycles à 900 élèves, l'on arrivera vite à reformer le cycle de la Seymaz, fermé l'année dernière. On peut donc regretter la fermeture de ce 20^e cycle puisque l'on sent maintenant que cela va créer dans ce nouveau projet un endroit très chaud.

Une députée socialiste trouve qu'il est incroyable de constater que l'on va devoir payer plus pour s'écarter des voies où il y a des transports dangereux, alors que l'on vient de signer une convention avec un consortium d'industries qui utilisent du chlore en Valais. Elle se demande si c'est vraiment à Genève de payer la différence et elle voudrait savoir si l'on a approché ces milieux pour une participation possible de leur part. M. Moraga estime que ce n'est pas un véritable problème, car la ligne de 100 mètres ne figure pas sur la parcelle du cycle, laquelle se trouve en fait à 125 mètres des voies CFF. Il souligne néanmoins que l'autre ligne concerne le transport de carburant sur l'avenue de Pailly.

M. Dal Busco considère que l'étude d'implantation montre que la multifonctionnalité du secteur est remplie, et il ajoute que l'on n'a pas l'impression que l'on est confiné dans un coin et que l'on sait quoi faire du reste de la parcelle de manière intelligente.

M^{me} Perucchi précise quant à elle qu'une coulée verte est prévue pour assurer une transition entre l'établissement et la route. Pour M. Moraga, l'implantation, sans ces risques, n'aurait pas forcément changé.

Un député UDC désire connaître les différences physiques entre un cycle de 700 personnes et un autre de 900, à savoir plus de salles ou alors des salles plus grandes avec plus d'élèves par salle. M^{me} Perucchi lui répond qu'il s'agit de plus de salles.

Ce même député se demande qui va acheter les terrains de la commune du Grand-Saconnex. M. Moraga précise que la commune du Grand-Saconnex va acheter le terrain et octroyer un droit de superficie au bénéficiaire d'une fondation qui va être créée pour le football. L'investisseur va quant à lui réaliser les zones d'activités administratives et investir une grosse part (18,5 millions) pour la réalisation du pôle foot, mais aussi verser une rente annuelle de 600 000 F d'exploitation. Ce même député comprend que cela ne va rien coûter à l'Etat, notamment pour le déménagement. M. Moraga souligne qu'il y a 5 millions de subventions à charge de l'Etat pour la construction du pôle foot.

Un député PLR relève que le concours d'architecture comprend une procédure en deux tours et il se demande si l'OBA a une volonté précise de travailler avec des entreprises locales. M. Moraga rappelle que la loi sur les marchés publics ne permet pas de favoriser les entreprises locales. Ce même député aborde la question de l'article 13 sur le concept énergétique et environnemental et observe que le concept est très marqué au niveau des énergies grises, avec des variantes précises, notamment au niveau des ossatures bois et mixtes. Par ailleurs, il se demande si une collaboration va être conduite au niveau environnemental et énergétique pour favoriser la notion de formation professionnelle et l'accessibilité au projet pour les entreprises régionales et nationales de production de bois. M. Moraga souligne que le bois est une problématique prise en compte ; l'utilisation du bois indigène est en effet une question posée pour le CO du Renard. Il précise en outre que les lots seront standard et accessibles aux entreprises locales.

M. Dal Busco indique que l'OBA a une vision assez claire sur ce qui est attendu dans ce projet. Les bâtiments se doivent d'être exemplaires sur le plan environnemental ; l'accent sera également mis sur une facilité de maintenance des bâtiments. Il observe qu'il doit donc y avoir une stratégie de durabilité, afin de ne pas simplement poser le bâtiment et le laisser dépérir au fil des années.

Par ailleurs, l'OBA veille aussi au fait que le fractionnement des lots mis en soumission permette une accessibilité aux entreprises locales. Il se dit très attaché à cet élément.

Une députée PLR relève que M. Moraga a parlé de rocade entre les trois sites. Elle se demande néanmoins quelle est la surface du terrain du cycle actuel et si l'on a déjà une idée du potentiel du nombre de logements qui pourraient être construits à cet endroit. Par ailleurs, elle pense qu'il est juste d'affirmer que les 6000 m² du site de Balexert pourraient quant à eux accueillir environ 60 logements. M. Moraga indique qu'il s'agit en effet de 60 à 70 logements. M^{me} Perucchi ajoute que le site du Renard actuel doit se situer un peu en dessous des 20 000 m². M. Moraga ajoute qu'il est pour le moment difficile de donner les chiffres sur ce site, car l'office de l'urbanisme est encore en train de procéder à l'étude de valorisation.

Un député Vert observe que M. Tamone a souligné qu'il y aurait un axe ferroviaire à proximité du nouveau site, mais il rappelle qu'il est probable que cet axe ne soit pas construit avant une dizaine d'années après la construction du cycle. Par ailleurs, il se dit étonné par le fait qu'un terrain appartenant à l'Etat donne une servitude pour un usage extérieur de destination sportive au profit de la société immobilière du SFC. M. Moraga souligne que l'Etat a hérité du terrain de la Ville de Genève et qu'il y a en effet une servitude pour un usage extérieur de destination sportive, mais il ajoute que cette servitude peut être radiée si un intérêt supérieur est avéré. Il a bien pris note qu'il doit clarifier le lien de servitude avec le Servette.

Ce même député se demande enfin ce qu'il en est du concept énergétique du projet, notamment de la consommation électrique du bâtiment. Les grandes lignes sur le concept énergétique ne lui semblent pas assez impératives. Il estime en effet que l'on ne peut pas attendre uniquement des privés qu'ils prennent leurs responsabilités et que l'Etat ne fasse pas de même. M. Moraga précise qu'il s'agit d'un crédit d'étude et qu'il est pour le moment compliqué d'entrer dans le détail. Ce que ce député entend, mais il souhaite néanmoins que la formulation soit plus impérative.

Une députée socialiste désire quant à elle savoir quels sont les délais impératifs de ce déménagement en dominos. M. Moraga précise que toutes les tâches sont critiques, car il n'y a pas de réserves temporelles entre les différentes étapes. M. Tamone ajoute que, du point de vue des élèves, il convient de penser à l'ensemble des 19 CO et à la pression démographique. Il précise à cet égard que l'on sait, par rapport à l'école primaire, que l'on va avoir une augmentation du nombre d'élèves et qu'il y aura des besoins d'ici une dizaine d'années, mais il ajoute que l'on peut néanmoins tenir une année ou deux si l'on est pas tout de suite prêt à accueillir 900 élèves.

Discussion de la commission et prises de position

L'ensemble de la commission partage le point de vue exprimé par un député Vert selon lequel il y a une certaine urgence et les éléments relevant du contrat entre le SFC et l'Etat ne remettent pas à cause la position à adopter sur le crédit d'étude comme tel.

Délibération

Vote en premier débat

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 11863. **L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité**, soit par 12 voix (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC, 1 PLR, 2 UDC et 3 MCG).

Vote en deuxième débat

Le président met aux voix :

Titre et préambule : pas d'opposition, adopté

Art. 1 Crédit d'étude : pas d'opposition, adopté

Art. 2 Planification financière : pas d'opposition, adopté

Art. 3 Amortissement : pas d'opposition, adopté

Art. 4 Utilité publique : pas d'opposition, adopté

Art. 5 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat : pas d'opposition, adopté

Vote en troisième débat

Le président met aux voix le PL 11944 dans son ensemble.

Le PL 11944 est adopté par 11 voix pour, 0 contre et 1 abstention.

Pour : 11 (3 S, 1 Ve, 1 PDC, 1 PLR, 2 UDC et 3 MCG)

Contre : –

Abstention : 1 (1 EAG)

Le PL 11944 est adopté.

Projet de loi (11944)

ouvrant un crédit d'étude de 5 494 800 F, en vue de la construction du cycle d'orientation du Renard à Vernier (site de Balexert)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'étude

¹ Un crédit d'étude de 5 494 800 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat en vue de la construction du cycle d'orientation du Renard à Vernier (site de Balexert).

² Le montant indiqué à l'alinéa 1 se décompose de la manière suivante :

– Frais d'étude	4 810 000 F
– TVA (8%)	384 800 F
– Renchérissement	0 F
– Activation de la charge salariale du personnel interne	300 000 F
Total	5 494 800 F

Art. 2 Planification financière

¹ Ce crédit est réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement dès 2017 sous la politique publique A – Formation (rubrique 02300600 50400).

² L'exécution budgétaire de ce crédit est suivie au travers d'un numéro de projet correspondant au numéro de la présente loi.

Art. 3 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 4 Utilité publique

L'étude prévue à l'article 1 est déclarée d'utilité publique.

Art. 5 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Construction du nouveau cycle d'orientation du Renard à Vernier (site de Balexert)

PL 11944 – Crédit d'étude

Présentation en Commission des Travaux du Grand Conseil
4 octobre 2016



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

1800 - 1792 - 1815

Département de l'Instruction Publique, de la culture et du sport
DLOG - Direction de la logistique

Département des Finances
Office des Bâtiments – Direction des Constructions

06.10.2016 - Page 1

Sommaire

1. Données du projet
 - a. Situation actuelle CO du Renard à Aire
 - b. Répartition géographique
 - c. Programme DIP
2. Etudes préliminaires
 - a. Etude préliminaire aboutit à une solution de reconstruction
 - b. Localisation parcelle à Balexert
3. Projet étude de faisabilité de décembre 2015
 - a. Synthèse des contraintes et aire d'implantation
 - b. Hypothèse d'implantation
4. Montant du crédit d'étude
5. Planification
6. Image du possible



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

1800 - 1792 - 1815

Département de l'Instruction Publique, de la culture et du sport
DLOG - Direction de la logistique

Département des Finances
Office des Bâtiments – Direction des Constructions

06.10.2016 - Page 2

1. Données du projet

a. Situation actuelle CO du Renard à Aïre

Le CO du Renard construit en 1968, est localisé aux Platières à Vernier. Exploité depuis bientôt 50 ans, cet établissement ne répond plus aux exigences actuelles.



Sa localisation excentrée, par rapport aux secteurs de forte densification de la rive droite, des perspectives de développement du quartier de Châtelaine et une desserte TPG très limitée, remet en question son implantation.



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

Département de l'Instruction Publique, de la culture et du sport
DLOG - Direction de la logistique

Département des Finances
Office des Bâtiments – Direction des Constructions

06.10.2016 - Page 3

1. Données du projet

b. Répartition géographique

Le bassin versant actuel englobe un secteur depuis Vernier- village, en passant le long de la route de Meyrin jusqu'en deçà de la route du pont Butin et le long du Rhône, incluant les quartiers du Lignon et des Libellules.



La nouvelle implantation pourrait permettre de faciliter l'accès de certains élèves et, en fonction des nouvelles dessertes et arrêts de transports publics, notamment le pôle Châtelaine et l'arrêt Balexert du tram 14 et 18, offrirait la possibilité de revoir les secteurs d'affectation de plusieurs collèges de la rive droite.



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

Département de l'Instruction Publique, de la culture et du sport
DLOG - Direction de la logistique

Département des Finances
Office des Bâtiments – Direction des Constructions

06.10.2016 - Page 4

1. Données du projet

c. Programme DIP

Le programme de locaux a été revu pour accueillir un nombre plus important d'élèves, soit environ 900 élèves et 120 collaboratrices et collaborateurs.

Cette décision a été prise pour répondre aux besoins prévus dès les années 2020, mais aussi à cause des difficultés pour réaliser des nouveaux établissements scolaires en lien avec l'exiguïté de notre canton.

Le programme de 10'670 m2 nets comprends :

- des salles d'enseignements des langues, latin, histoire, géographie : 3360 m2
- des salles de sciences (biologie, physique): 800 m2
- des salles d'activités créatrices, ateliers : 1000 m2
- quatre salles d'éducation physique et locaux annexes : 2670 m2
- une médiathèque et des salles informatiques et de séminaires : 930 m2
- Locaux administratifs, pour les maîtres et les services : 780 m2
- un auditoire et des salles de musiques : 780 m2
- Local accueil, réfectoire, bureaux des conseillers : 380 m2



2. Etudes préliminaires

a. Etude préliminaire aboutit à une solution de reconstruction

1. La rénovation ou la démolition/reconstruction sur site induit:
 - des coûts plus élevés liés aux travaux en site occupé
 - un délai de réalisation plus long
 - des nuisances importantes pour les utilisateurs
2. L'excentricité du site actuel par rapport aux secteurs de forte densification remet en question son implantation et a amené à trouver un autre site.

Pour ces raisons, il a été identifié la parcelle de Balexert pour recevoir le futur CO du Renard



2. Etudes préliminaires

b. Localisation parcelle à Ballexert



1. Réalisation des terrains de foot au Pré-du-Stand au Grand-Saconnex. Déplacement des terrains.
2. Construction du CO à Ballexert.
3. Revalorisation du site existant à Aire.



Département de l'Instruction Publique, de la culture et du sport
DLOG - Direction de la logistique

Département des Finances
Office des Bâtiments – Direction des Constructions

06.10.2016 - Page 7

3. Projet étude de faisabilité de décembre 2015

a. Synthèse des contraintes et aire d'implantation

Malgré les contraintes OPAM et bruit, l'étude de faisabilité démontre qu'il est possible de réaliser le programme d'un nouveau Cycle d'Orientation, d'une coulée verte et de libérer une zone qui peut être dévolue à du logement.

SYNTHÈSE DES CONTRAINTES ET AIRE D'IMPLANTATION

- accès CO
 - transports publics (train et bus)
 - rayon de sécurité 100 m (OPAM)
 - source de bruit (Avenue du Pailly)
 - aménagement piéton à créer
 - parvis prévu sur Plan Guide
 - zone boisée, arbres à conserver
 - parc urbain linéaire prévu sur Plan Guide (40 m)
 - aire d'implantation du CO
- opam: srtf
source: police de la circulation et de la circulation
-



Département de l'Instruction Publique, de la culture et du sport
DLOG - Direction de la logistique

Département des Finances
Office des Bâtiments – Direction des Constructions

06.10.2016 - Page 8

3. Etude de faisabilité de décembre 2015

b. Hypothèse d'implantation

- Nouveau CO
Implanté selon les contraintes du site
- Parc linéaire coulée verte
Liaison entre le parc de l'Etang et le carrefour de Châtelaine
- Immeuble logements
Potentiel à développer pour la construction de logements



Département de l'Instruction Publique, de la culture et du sport
DLOG - Direction de la logistique

Département des Finances
Office des Bâtiments – Direction des Constructions

06.10.2016 - Page 9

4. Montant du crédit d'étude

Concours d'architecture	450 000 F
Frais d'étude – Phase 3.1, 3.2 et 3.3	3 530 000 F
Frais d'étude – Phase 4.1 – appels d'offres	830 000 F
Sous-total	<u>4 810 000 F</u>
TVA (8%)	<u>384 800 F</u>
Activations salariales	300 000 F
Total crédit d'étude y compris TVA	5 494 800 F

La phase 4.1 – appels d'offres permet de gagner quelques mois (env. 4 à 6 mois déjà intégré dans la planification).

L'estimation du coût global de l'opération est de **88.5 mio**, y compris la TVA, les équipements mobiles, les équipements informatiques, les divers et imprévus, le renchérissement, les charges salariales ainsi que le crédit d'étude.

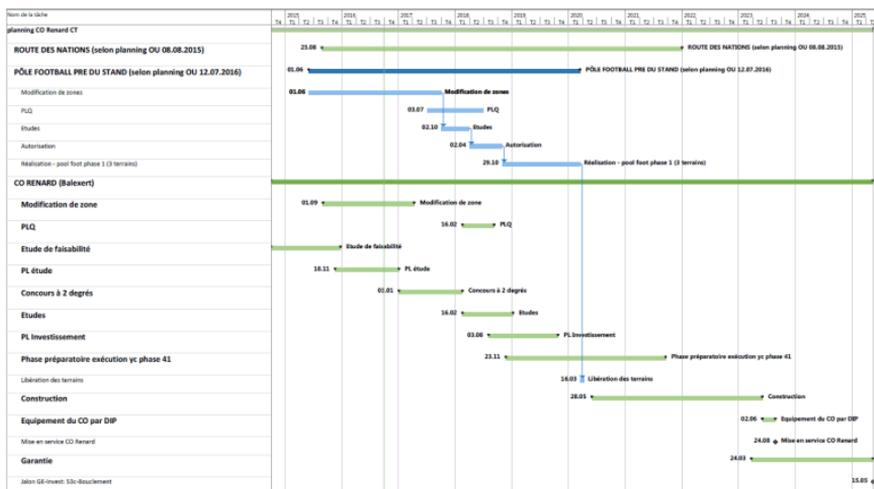


Département de l'Instruction Publique, de la culture et du sport
DLOG - Direction de la logistique

Département des Finances
Office des Bâtiments – Direction des Constructions

06.10.2016 - Page 10

5. Planification



Département de l'Instruction Publique, de la culture et du sport
DLOG - Direction de la logistique

Département des Finances
Office des Bâtiments – Direction des Constructions

06.10.2016 - Page 11

6. Image du possible



Département de l'Instruction Publique, de la culture et du sport
DLOG - Direction de la logistique

Département des Finances
Office des Bâtiments – Direction des Constructions

06.10.2016 - Page 12

Merci de votre attention



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

18001 TROUSSEAU 1000

Département de l'Instruction Publique, de la culture et du sport
DLOG - Direction de la logistique

Département des Finances
Office des Bâtiments – Direction des Constructions

06.10.2016 - Page 13